

QUARTIER DU TÉNAO

LE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL



UNE ZONE HORODATÉE DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES RÉSIDENTS



SIMPLE

Assure la rotation des véhicules



RAPIDE

- > Facilite la desserte des immeubles
- > Fluidifie la circulation



GAGNANT

> Limite le stationnement abusif de plus de 7 jours sur la voie publique



ECONOMIQUE

> Un tarif préférentiel pour les résidents, actifs, artisans, commerçants du Ténao

Ville de Beausoleil



> À PARTIR DU 5 OCTOBRE, LA VILLE DE BEAUSOLEIL MET EN PLACE DANS LE QUARTIER DU TÉNAO UNE ZONE HORODATÉE AINSI QUE DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES RÉSIDENTS, ACTIFS, COMMERÇANTS ET ARTISANS.

Ci-dessous toutes les modalités pour bénéficier du stationnement résidentiel...

Comment fonctionne le stationnement résidentiel?



TARIF RÉSIDENT

- > 1,20 € par jour
- > 5 € pour 7 jours

TARIF ARTISAN COMMERÇANT

> 1,20 € par jour

TARIF ACTIF

- > 4 € par jour du lundi au vendredi, 2 € le samedi matin
- > 15 € pour 7 jours

TARIF NON RÉSIDENT

- > 1,20 € de l'heure
- > Gratuité 20 min par jour



Qui peut bénéficier d'un tarif préférentiel ?

> LES RÉSIDENTS :

Ce sont les personnes physiques ayant leur domicile personnel dans l'une des rues du quartier du Ténao. Un seul abonnement sera distribué par logement.

> LES COMMERÇANTS ET ARTISANS :

peuvent obtenir un tarif préférentiel dans les conditions suivantes :

- > Un seul abonnement délivré par commerce
- > Avoir son établissement d'activité dans le quartier du Ténao (hors entrepôts)
- > Utiliser un véhicule de moins de 3,5t.
- > Être inscrit pour une activité sédentaire au registre du commerce ou au répertoire des métiers.

L'abonnement est distribué aux véhicules en nom propre ou de société

•

Pour bénéficier du tarif préférentiel : Les documents à fournir au Guichet Unique (adresse au dos du document)

LES RÉSIDENTS

- Certificat d'immatriculation
- Justificatif de domicile de de 3 mois
- > Taxe d'habitation de l'année précédente, ou pour les occupants d'un nouveau logement, copie du bail ou copie de l'attestation de titre de propriété
- > L'ensemble des documents doit être impérativement établi au même nom et à la même adresse de logement

LES COMMERÇANTS & ARTISANS

- > Certificat d'immatriculation
- Extrait Kbis ou D1 de de 3 mois

Mise en place d'une tarification spécifique pour les actifs

> OUI PEUT EN BÉNÉFICIER :

Tous les actifs, salariés du privé ou d'administrations dont le lieu d'activité (siège social de l'employeur privé, établissement d'affectation de l'employé public, etc...) est situé dans la zone de stationnement résidentiel du Ténao.

➤ UN SEUL ABONNEMENT « ACTIF » EST DÉLIVRÉ PAR SALARIÉ :

- > Pour les personnes en Contrat à Durée Indéterminée, cet abonnement, lié à un véhicule de moins de 3,5t est valable pour une année complète. Il doit impérativement être renouvelé avant la date d'anniversaire.
- > Pour les personnes en Contrat à Durée Déterminée, cet abonnement, lié à un véhicule de moins de 3,5t, est valable uniquement pour la durée du contrat, sans toutefois pouvoir excéder une année complète.

> TARIFICATION SPÉCIFIQUE POUR LES ACTIFS :

4 euros par jour du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 et 2 euros le samedi matin de 8h30 à 12h30 ; ou au choix 15 euros pour une semaine (soit 168 heures)

> COMMENT EN BÉNÉFICIER:

Pour bénéficier d'un abonnement, les «actifs» doivent se présenter munis des documents suivants :

- > Contrat de Travail
- > Dernier bulletin de salaire
- > Déclaration sur l'honneur de l'employeur certifiant le lieu d'activité du salarié
- > Certificat d'immatriculation
- > Pièce d'identité

Horaires de stationnement payant à Beausoleil

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30
 - ➤ Le samedi de 8h30 à 12h30

•

Quelles sont les rues concernées par l'implantation des horodateurs?

- > Avenue de Saint Roman du n°1 au n°13
- > Parking avenue de Saint Roman
- > Tunnel de Saint Roman de part et d'autre jusqu'au carrefour boulevard Ténao / avenue Delphine
- > Boulevard du Ténao du n°13 au n°29
- > Avenue Delphine du n°105 à l'ancienne mairie annexe du Ténao
- > Parking avenue Delphine entre l'ancienne mairie annexe du Ténao et le square « Jardin du Ténao »

La verbalisation

R 610-5 DU CODE PENAL:

La violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de la police sont punis de l'amende prévue par les contraventions de la 1er classe. (17€)





Inscriptions à partir du 21 septembre 2015

GUICHET UNIQUE D'INSCRIPTIONS

Bâtiment « Le Centre »
15 rue Jules Ferry - 06240 Beausoleil

Tél.: 04 89 22 40 30 - Fax.: 04 89 22 40 24

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 17h45 Le vendredi fermé au public

Mail: guichet-unique@villedebeausoleil.fr www.villedebeausoleil.fr